

POUR LE MAINTIEN DES EMPLOIS CHEZ TAMOIL



RÉSOLUTION

adoptée par le personnel de Tamoil,
réuni le 15 janvier 2015 à Collombey



Les employés de Tamoil à Collombey dénoncent la duplicité de Tamoil qui:

- communique une possible interruption de ses activités de raffinage, sans évoquer ni durée de l'interruption ni conséquences pour l'emploi;
- entame en parallèle la procédure légale en cas de licenciement collectif, incluant le projet d'une première vague de lettres de congé en février 2015 déjà.

Les employés de la Raffinerie Tamoil refusent ce double langage et exigent, puisque Tamoil parle officiellement de possible interruption:

1° Le retrait pur et simple de la procédure de licenciement collectif engagée par Tamoil

2° Le dépôt d'une demande officielle de Tamoil visant à activer des mesures de chômage technique

3° La renonciation de Tamoil à toute procédure de licenciement jusqu'à notification par l'organe compétent de sa décision sur les possibles mesures de chômage technique

Les employés mandatent pour la défense de leurs intérêts les syndicats SCIV et UNIA, la Commission des travailleurs et la Délégation des employés.